



DEMOCRATIE ALIMENTAIRE ET PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

SEPTEMBRE 2023

Caractérisation des modalités
d'implication des citoyens

Livrable intermédiaire

Sommaire

I. La démocratie alimentaire dans les PAT : définition et enjeux

- 1.1.** La démocratie alimentaire selon les PAT : entre souveraineté alimentaire par le peuple, accessibilité et pouvoir d'agir des populations
- 1.2.** Les enjeux de la démocratie alimentaire

II. Appréhender les modalités d'implication des habitants dans les PAT : démarche méthodologique

- 2.1.** Comprendre les modalités d'implication des habitants dans les PAT : entre objectivation et problématisation
- 2.2.** Un premier échantillon pour caractériser les interactions entre PAT et habitants

III. Des modes d'implication citoyenne hétérogènes

- 3.1.** Une diversité de dispositifs participatifs mobilisés dans les PAT
- 3.2.** Les modes d'implication des citoyens dans les PAT
- 3.3.** D'une difficile typologie des territoires en fonction des modes d'implication des citoyens à une possibilité de classement pour analyser la mise en capacité des habitants

Orientations

I. La démocratie alimentaire dans les PAT : définition et enjeux

1.1. La démocratie alimentaire selon les PAT : entre souveraineté alimentaire par le peuple, accessibilité et pouvoir d’agir des populations

Si chacun est libre d’acheter ce qu’il veut, l’accès à toutes et tous à une alimentation saine et de qualité, tant nutritive qu’environnementale ou culturelle devient de plus en plus un enjeu majeur en France. Une part croissante de la population se trouve en situation de précarité alimentaire¹. Entre juillet et novembre 2022, les personnes déclarant ne pas avoir assez à manger passent de 12 % à 16 % des Français, soit 4 points de plus en 5 mois, alors qu’elles n’avaient augmenté que de 3 points entre 2016 et 2022². Cette situation pose la question de la démocratie alimentaire dans les territoires urbains comme ruraux. Enoncée en 1996³, la notion de démocratie alimentaire repose sur le constat que le système alimentaire⁴ est mondialisé et le pouvoir des Etats s’en trouve affaibli du fait de la force des multinationales de l’industrie agroalimentaire (Paturel et Ndiaye, 2022).

Qu’est-ce que la démocratie alimentaire ?

En postulant que l’alimentation est un bien public, la démocratie alimentaire a pour objectif l’accès de toutes et tous à une alimentation saine et de qualité, respectueuse des personnes et des écosystèmes, afin de permettre à l’ensemble des citoyens une sécurité alimentaire durable. Pour cela, la démocratie alimentaire entend favoriser l’autonomisation et la montée en compétence des citoyens-habitants-mangeurs en leur octroyant un plus grand pouvoir d’action grâce à la participation aux systèmes alimentaires. Elle permet aux citoyens de devenir acteurs de leur alimentation et d’amorcer une transition vers des systèmes alimentaires

¹ Par précarité alimentaire, nous entendons : une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d’un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l’exclusion et de la disqualification sociale ou d’un environnement appauvri (Paturel, 2017).

² Cette forte hausse de la précarité alimentaire, liée en partie à l’inflation et aux difficultés financières, économiques, sanitaires, environnementales, sociales, résidentielles, touche plus souvent les jeunes, les femmes et les personnes en situation de pauvreté (Bléhaut et Gressier, 2023).

³ Lang, T. (1998). Towards a food democracy, in S. Griffiths et J. Wallace (eds.), Consuming passions. Food in the age of anxiety. Manchester University Press.

⁴ La manière dont les hommes s’organisent, dans l’espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture (Malassis, 1994).

durables, par la création de nouvelles instances de gouvernance. En d'autres termes, la démocratie alimentaire est l'ensemble des « actions permettant à tous les habitants de reprendre la main sur leur alimentation pour avoir accès à une alimentation décente, abordable et bénéfique pour la santé, produite, transformée et distribuée dans des conditions en lesquelles ils peuvent avoir confiance, tout en garantissant leur participation et leur pouvoir d'agir » (Paturel et Ndiaye, 2022).



Concertation sur la précarité alimentaire PAT Saint-Etienne Métropole - Crédit photo : Terres en villes.

Ainsi, la démocratie alimentaire vise à permettre l'accès à la connaissance, favoriser le droit de savoir des populations, permettre le droit de choix, consolider le pouvoir d'agir et de faire des populations. Elle fait écho aux problèmes de répartition des ressources alimentaires, de droit à l'alimentation durable, de justice alimentaire⁵, de l'inclusion et de capacité des populations à définir et contrôler leur système alimentaire. La démocratie alimentaire vise

⁵ Une notion imprécise qui englobe les problèmes de sécurité alimentaire, de l'existence d'inégalité dans les systèmes alimentaires, de pouvoir d'action à des publics défavorisés pour consommer des aliments sains et de qualité (Hochedez et Le Gall, 2016).

également la participation des citoyens-habitants-mangeurs dans les processus de décision et à l'élaboration des politiques publiques alimentaires locales ou territoriales.

Comment les PAT définissent-ils la démocratie alimentaire ?

La définition retenue de la démocratie alimentaire dans les PAT étudiés est la « *souveraineté alimentaire par le peuple* » (PAT n°1). C'est de faire en sorte que les habitants puissent se saisir de cet enjeu alimentaire et d'être à la construction de cette souveraineté. Elle invite les politiques publiques à inverser la tendance actuelle, c'est-à-dire celle du fait que les citoyens consomment majoritairement des produits alimentaires proposés par des producteurs de l'industrie agroalimentaire. La démocratie alimentaire est donc : « *La capacité pour des populations à retrouver une souveraineté sur leurs actions dans les systèmes alimentaires. Mais aujourd'hui, c'est malheureusement peut le cas au niveau national. Nous, on essaie de redonner du pouvoir d'action aux différents acteurs. Il y a des gens qui viennent nous dire que tel projet nous intéresse et nous on les aide par de l'ingénierie de projet et structurer leur demande* » (PAT n°5).

Ainsi, la démocratie alimentaire invite en amont les producteurs à être en phases avec les attentes et besoins des habitants. Pour les PAT étudiés, on demande rarement aux habitants ce qu'ils veulent manger comme produits alimentaires. L'idée serait donc de sensibiliser, d'éduquer les habitants sur les enjeux de l'alimentation pour qu'ils puissent décider, de comment ils vont construire leur souveraineté alimentaire et qu'est-ce qu'ils veulent mettre dans leur assiette en termes de qualité et d'équilibre.

La démocratie alimentaire est donc, pour les PAT, l'accès équitable de tous à une alimentation de qualité. « *La définition que j'ai envie de donner est la possibilité d'avoir accès à toutes et tous à une alimentation saine et de qualité. Évidemment, en tant qu'structure partie prenante du PAT, on intègre aussi la notion de « durabilité dans le temps » parce qu'on travaille aussi pour une rémunération juste des agriculteurs. Les agriculteurs qui travaillent avec nous ont l'intégralité du prix des paniers, comme ils les vendraient à un client classique et que la prise en charge des 50 % est vraiment par les subventions publiques ou les fonds de dotation. Il y a quand même un regard important sur la question de la viabilité des fermes et donc du coût de rémunération. J'intégrerai aussi la notion « d'équité » dedans puisque nous voulons aussi une alimentation qui soit respectueuse de l'homme et de l'environnement* » (PAT n°3).

Certains PAT considèrent le conseil local de l'alimentation comme une instance de démocratie alimentaire : « *Depuis que nous avons lancé le PAT, nous parlons souvent du conseil local de l'alimentation comme de la démocratie alimentaire parce que ce sont des acteurs du territoire qui font des propositions et qui participent à la co-construction des actions. La décision est partagée entre le conseil local de l'alimentation et les élus. Pour moi, dans la manière que j'ai compris la démocratie alimentaire, c'est lorsqu'on laisse les acteurs du territoire participer à la stratégie alimentaire* » (PAT n°8).

La définition donc retenue de la démocratie alimentaire dans les PAT étudiés revient sur trois éléments majeurs : la souveraineté alimentaire par le peuple, l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et de qualité et la gouvernance des systèmes alimentaires. Cette dernière insiste sur le pouvoir de décision et le pouvoir d'action des citoyens-habitants-mangeurs qui invitent les acteurs à repenser les systèmes alimentaires et mieux sensibiliser les populations à se saisir de leur alimentation comme étant une vraie question de société, un choix qui questionne les politiques publiques en termes de durabilité, de pertinence et d'ancrage territorial.

La démocratie alimentaire interroge les modalités de prise de décision dans les PAT

La démocratie alimentaire questionne les modalités de prise de décision dans les PAT et, de surcroît, la transversalité, l'ancrage territorial et la pérennisation des politiques alimentaires locales ou territoriales. Comment les décisions sont-elles prises dans les PAT ? Qui décide des actions et leurs modalités de mise en œuvre dans les PAT ?

Si le rôle clé des citoyens dans l'alimentation est avéré, leur participation au processus de décision et leur mise en capacité à se réapproprier de leurs systèmes alimentaires, concourant à l'accès universel à une alimentation saine, de qualité, respectueuse des personnes et des écosystèmes reste encore marginale. Peu de retour existe sur les modalités de participation des citoyens-habitants-mangeurs dans les dispositifs de PAT (Bazon et al, 2019). Pourtant, plusieurs projets alimentaires territoriaux incluent les citoyens dans leurs concertations (Goumarre, 2021). D'ailleurs, les modalités de reconnaissance officielle des dispositifs PAT par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire se fait sur la base de quatre prérequis – portage du projet, démarche collective et concertée, prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du Plan régional de l'agriculture durable (PRAD) et du Programme

national pour l'alimentation (PNA) et la transversalité de la démarche – et 6 critères permettant d'apprécier leur qualité : diagnostic partagé, mise en œuvre d'actions opérationnelles, engagement des partenaires, prise en compte des objectifs du PNA, pérennité du projet, dispositif d'évaluation de l'impact du projet.



Démarche de co-construction PAT Métropole Européenne de Lille (MEL) - Crédit photo : MEL.

Ainsi, la question de la participation citoyenne apparaît comme un enjeu majeur dans les PAT, notamment pour une alimentation saine, accessible à tous et respectueuse des personnes et des écosystèmes. Certains cahiers des charges des PAT font apparaître les citoyens dans leur schéma des acteurs impliqués dans le dispositif. Pour autant, les appels d'offres n'identifient pas nécessairement le « citoyen » comme partie prenante. Celui-ci est incarné dans le profil du « consommateur » (les termes de « citoyen », voire celui « d'habitant » étant faiblement évoqués) et qu'il faudrait, d'une part, « approvisionner en alimentation de qualité » – principalement via la restauration collective qui reste le levier majoritairement identifié pour cela – et, d'autre part, « éduquer à une meilleure consommation », voire inciter à changer de comportements alimentaires (Lequin, 2022).

Il y a donc une vraie question sur les modalités de prise de décision dans les PAT, et il n'existe pas de modèle absolu, comme en témoigne la diversité des PAT - systémique ou systémique de transition, agri-alimentaire ou agri-alimentaire de transition - et des formes de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seuls et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus-profession agricole : elle est qualifiée de fermée quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et d'ouverte lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action).

Certains PAT cherchent à faire la différence entre la démocratie représentative et la démocratie directe (l'implication directe des populations dans les instances de gouvernance) : *« Je pense qu'il ne faut pas se dire que l'implication directe des populations est le seul modèle de participation des habitants dans les PAT. Il y a également des modèles de participation via des représentants, donc plutôt de démocratie représentative qui peut être aussi intéressante. Je pense qu'il faut arriver à composer en fonction des contextes et des projets et avec différents modèles de représentation des citoyens. Pour moi, la question d'une assemblée citoyenne est tout à fait ouverte, mais est-ce que c'est une assemblée citoyenne décisionnaire ou est-ce une assemblée citoyenne qui débat sur des sujets de société ? Une assemblée qui prend connaissance de ce qui est porté dans le cadre des PAT et qui participe aux débats de fond »* (PAT n°4).

Ainsi, « les modalités identifiées et recherchées dans les appels d'offres pour faire le lien avec la société civile et les citoyens s'incarnent plutôt dans une relation « à distance ». En effet, si des modalités de consultation ou de concertation – à travers des entretiens, des ateliers participatifs – existent, elles semblent avant tout centrées sur les acteurs socio-économiques du territoire » (Lequin, 2022). Les citoyens-habitants-mangeurs ne sont dès lors pas identifiés comme des acteurs prioritaires à inclure. Beaucoup de PAT présentent un réseau d'acteurs assez restreint (Goumarre, 2021). De fait, la démarche de concertation la plus souvent envisagée apparaît fortement institutionnalisée, tant dans les lieux de rencontre que dans les formats des réunions. On peut parfois noter dans certains PAT, l'apparition de la notion de « concertation élargie », qui laisse supposer une ouverture de la concertation à d'autres types d'acteurs. Néanmoins, bien souvent, cette notion n'est pas développée par la suite dans la

mise en œuvre des PAT (Lequin, 2022). Ainsi, la participation citoyenne reste encore un grand défi pour les acteurs locaux et pour les projets de territoire.

1.2. Les enjeux de la démocratie alimentaire

Les projets alimentaires territoriaux mettent en interrelation, à différents niveaux des diverses thématiques, des groupes d'acteurs locaux, territoriaux ou non, plus ou moins nombreux (collectivités, associations, artisans, exploitants agricoles, commerçants...), dont les visions, les attentes ainsi que les pouvoirs d'action et d'information peuvent être très variés. Ils présentent des configurations très diversifiées, s'appuyant sur des actions diverses visant notamment à relocaliser et démocratiser une alimentation saine et de proximité. Ils rencontrent parfois des difficultés de mobilisation, d'implication des habitants dans leur diversité et des problèmes de légitimité auprès du monde agricole. La gouvernance repose sur un comité de pilotage qui nécessite des innovations organisationnelles pour une meilleure implication des citoyens.

L'enjeu est de taille pour les populations et pour les PAT puisque « *l'important n'est pas seulement de participer* » (Gallart, 2019). Il s'agit pour la démocratie alimentaire de reprendre la main sur les systèmes alimentaires par des actions concrètes. Comment renforcer l'accès à une alimentation durable et de qualité pour tous ? Comment les citoyens et acteurs locaux peuvent-ils se réappropriier les systèmes alimentaires et orienter leur évolution ? Des initiatives de relocalisation de filières de production sont en cours dans les territoires ruraux comme urbains, initiatives issues de la société civile (potagers, groupements achats...), mais également des collectivités territoriales, comme les régies agricoles ou de restauration (Paturel et Ndiaye, 2022).

Toutefois, elles restent timides face à un système alimentaire mondialisé. La concentration centrale est toujours à l'œuvre et l'intérêt des politiques locales sur l'alimentation est en train de se heurter au centralisme des politiques agricoles. « *J'étais à la réunion du réseau régional des PAT en Bretagne qui est animé par la DRAAF et ADEME Bretagne. On se posait la question sur la loi Egalim : comment fait-on pour introduire un critère local pour la restauration collective ? On nous dit que c'est le code des marchés publics qui l'interdit. On faisait un plaidoyer pour introduire une exception alimentaire dans le code des marchés publics. On a une prise de conscience des élus locaux. Mais, le pouvoir d'action des populations et*

l'intervention des politiques locales dépendent des sujets traités. Il faut certes un pouvoir législatif qui donne des grandes orientations mais elles doivent être en phase avec les initiatives locales. La Politique agricole commune (PAC) est un outil qui a transformé l'agriculture européenne en quelques décennies. Une territorialisation de la PAC est donc souhaitable puisqu'elle fixe la même indemnisation pour un agriculteur espagnol, par exemple, qui fait du blé que pour un agriculteur norvégien, alors que ce n'est pas les mêmes conditions de production » (PAT n°2).

La capacité d'action des citoyens se fait donc au niveau local, communal ou territorial et la question des échelles d'intervention voire des imbrications d'échelle reste un vrai enjeu. Comment accompagner le changement d'échelle ? Comment les initiatives actuelles en matière de démocratie alimentaire peuvent-elles faire évoluer les systèmes alimentaires ? « *Si on prend un peu de recul, avec la loi Egalim, on a un grand axe sur les cantines scolaires dans notre PAT. Quand on avait fait le calcul, on s'était rendu compte que nous sommes sur des volumes de consommation très faibles. La restauration collective concerne très peu de personne. Ce sont essentiellement les enfants et ils font 4 repas par jour sauf les mercredis. Sur une semaine on a à peu près 21 repas. Sur une année scolaire, on va être aux alentours de 10% de repas chez les catégories qui mangent tous les jours à la cantine. On est donc sur des pourcentages de repas qui sont trop faibles. Si on veut avoir un impact sur l'agriculture et sur les systèmes alimentaires, de manière générale, il ne faut pas chercher de ce côté. C'est bien pour faire des projets démonstratifs, pour sensibiliser les enfants sur l'alimentation durable. Mais il ne faut pas croire que c'est la restauration collective qui va transformer l'agriculture. Pour transformer l'agriculture, il faut toucher ses débouchés et les débouchés de l'agriculture, ce sont des circuits courts et des circuits longs » (PAT n°2).*

Tout l'enjeu est donc pour les PAT de s'approprier ces nouvelles logiques d'ancrage territorial des filières de production, de relocalisation des chaînes de valorisation des systèmes agri-alimentaires qui comprennent plusieurs acteurs et parfois plusieurs territoires.

II. Appréhender les modalités d'implication des habitants dans les PAT : démarche méthodologique

2.1. Comprendre les modalités d'implication des habitants dans les PAT : entre objectivation et problématisation

Après un état de l'art sur la notion de démocratie alimentaire ainsi que les concepts de système alimentaire, justice alimentaire, justice sociale, insécurité alimentaire, précarité alimentaire, participation citoyenne, nous nous sommes posés un certain nombre de questions :

- ❖ Qu'entend-t-on par démocratie alimentaire ?
- ❖ Quelles sont les conditions nécessaires à l'inclusion des habitants dans les PAT ?
- ❖ Quelles sont les modalités de cohabitation, de dialogue des habitants avec les autres acteurs dans les PAT ?
- ❖ En quoi l'inclusion des habitants contribue-t-elle à l'amélioration, la pertinence et l'efficacité des politiques alimentaires ?

Ce questionnement a permis de poser les bases de l'étude, de passer en revue un ensemble de PAT (30 PAT), réparti à l'échelle nationale, pour notamment comprendre leur diversité et les formes de gouvernance. Cet état des lieux s'appuie sur les orientations du premier comité de suivi de l'étude, qui a permis de fixer les objectifs suivants :

- ❖ Caractériser les modalités d'implication des habitants dans les projets alimentaires territoriaux (PAT), que ce soit lors de leur phase d'émergence ou de mise en œuvre
- ❖ Analyser la manière dont les collectivités territoriales arrivent à mettre en capacité les habitants sur la thématique alimentaire et à créer les conditions favorables à l'émergence d'initiatives citoyennes

Ensuite un échantillon de territoires a été élaboré en analysant les types de PAT (systémique ou systémique de transition, agri-alimentaire ou agri-alimentaire de transition), les types de territoires (urbain, rural), les types de porteurs de PAT (collectivités, territoire de projet, acteurs associatifs) et en s'intéressant à la fois aux formes nouvelles de gouvernance (en termes de portage, de modalités et instances de travail et de parties prenantes associées) et aux situations conflictuelles (tensions, intérêts divergents, difficultés, blocages), mais aussi aux dispositifs mobilisés pour impliquer les populations.

2.2. Un premier échantillon pour caractériser les interactions entre PAT et habitants

Un premier échantillon de 30 PAT a été retenu. L'objectif de la détermination de cet échantillon élargi est d'avoir une première appréhension des dispositifs mobilisés et des formes qu'elle peut prendre selon le type de territoire ou de porteur de PAT. L'analyse de cet échantillon a

permis l'ébauche d'une première caractérisation des modes d'implication des habitants dans les projets alimentaires territoriaux.

Cet échantillon élargi est issu de la lecture et de l'analyse des données disponibles sur les territoires composant l'échantillon du PATnorama n°3 (2021) portant sur la gouvernance des PAT. Pour cela, la Banque des PAT et la base de données PATnorama ont été mobilisées. Cette lecture des documents s'est faite par le prisme des instances de gouvernance et des dispositifs mis en place impliquant les habitants et/ou leurs représentants. En effet, deux critères très larges ont été utilisés pour la détermination de cet échantillon élargi :

- **Territoires porteurs de PAT**

Les territoires composant de l'échantillon doivent être porteurs d'un projet alimentaire territorial. Toutefois, une certaine représentativité est recherchée, notamment en termes de portage (collectivité, association, PNR, syndicat mixte), de types de territoires (urbain, rural) et de dispositifs mobilisés.

- **Présence de dispositif(s) impliquant les habitants dans leurs politiques alimentaires**

Les territoires composant de l'échantillon élargi doivent envisager la mise en œuvre ou avoir mis en place à minima un dispositif impliquant les habitants dans leurs PAT. Suite à ce travail de mobilisation de base de données, de lecture et d'analyse des PAT, 29 territoires sont ressortis, formant l'échantillon élargi. Cet échantillon élargi a ensuite été complété par un 30^{ème} territoire à la suite du premier comité de suivi ayant eu lieu le 1^{er} décembre 2021 pour plus de représentativité.

A la suite de ce travail de recensement et d'analyse des dispositifs participatifs mobilisés dans les PAT et de caractérisation des modalités d'implication des citoyens, un deuxième échantillon plus restreint de 10 territoires a été retenu. Ce sont les territoires les plus avancés en termes d'expérimentation de dispositif participatif. Le livrable final reviendra sur ces territoires pour approfondir l'analyse de la démocratie alimentaire au sein de cet échantillon restreint en insistant sur les trajectoires, les méthodologies de mise en œuvre des actions, les acteurs mobilisés (difficultés ou obstacles, les stratégies de contournement...), les modalités de fonctionnement et de financement des actions.



Figure 1 : Localisation des territoires étudiés

Territoire			PAT		
Nom	Type de porteur	Urbain/Rural	Type de PAT	Type de gouvernance	Etat d'avancement
Région Grenobloise	Divers porteurs PAT Inter-territorial	Mixte	Systémique de transition	Multi-acteurs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Grand Lyon La Métropole	Métropole	Urbain	Systémique de transition	Multi-acteurs	Formalisation de la stratégie et du programme d'actions
Redon Agglomération	Agglomération	Urbain	Agri-alimentaire de transition	Multi-acteurs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Belle-Île-en-Mer	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Belle-Île-en-Mer	Insulaire/Rural	Agri-alimentaire de transition	Agri-alimentaire ouverte	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Brest Métropole	Métropole	Urbain	Systémique de transition	Interne	Formalisation de la stratégie et du programme d'actions
Amiens Métropole	Métropole	Urbain	Agri-alimentaire d'offre	Agri-alimentaire fermée	Formalisation de la stratégie et du programme d'actions
Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Communauté d'Agglomération	Mixte	Systémique générique	Interne	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Douais Agglomération	Communauté d'Agglomération	Urbain	Systémique de transition	Multi-acteurs et multi-champs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Scarpe Escaut	Parc Naturel Régional (PNR)	Mixte	Systémique de transition	Multi-acteurs et multi-champs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Région d'Audruicq	Communauté de communes	Péri-urbain	Systémique de transition	Interne	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Pays de Thiérache	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)	Rural	Systémique	Multi-acteurs et multi-champs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Métropole Rouen Normandie	Métropole	Urbain	Systémique de transition	Agri-alimentaire fermée	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Bordeaux Métropole	Métropole	Urbain	Systémique	Multi-acteurs et multi-champs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Grand Poitiers	Communauté urbaine	Urbain	agri-alimentaire de transition	Interne	Formalisation de la stratégie et du programme d'actions
Midi Quercy	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)	Rural	Systémique	Agri-alimentaire ouverte	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Pyrénées Catalanes	Association Chemin Faisant	Rural	Systémique	Autre	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Montpellier Méditerranée Métropole	Métropole	Urbain	Systémique de transition	Interne	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Syndicat Mixte ouvert	Rural	Systémique	Multi-acteurs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Pays des Châteaux	Syndicat Mixte	Mixte	Systémique	Multi-acteurs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Erdre et Gesvres	Communauté de communes	Péri-urbain	Systémique	Multi-acteurs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Angers Loire Métropole	Métropole	Urbain	Systémique de transition	Multi-acteurs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Lubéron	Parc Naturel Régional (PNR)	Mixte	Systémique	Multi-acteurs et multi-champs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Mouans Sartoux	Commune	Rural	Systémique	Multi-acteurs et multi-champs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Métropole Aix-Marseille Provence et Pays d'Arles	Métropole/Pays	Urbain	Systémique	Ouverte	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Bassin de Bourg-en-Bresse	Communauté d'Agglomération	Urbain	Agri-alimentaire d'offre	Agri-alimentaire fermée	Formalisation de la stratégie et du programme d'actions
Toulouse Métropole	Métropole	Urbain	Systémique	Interne	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Nantes Métropole	Métropole	Urbain	Systémique de transition	Multi-acteurs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Métropole Européenne de Lille	Métropole	Urbain	Systémique de transition	Multi-acteurs et multi-champs	Mise en œuvre, suivi et évaluation
Grand Besançon Métropole	Métropole	Urbain	Systémique	Agri-alimentaire ouverte	Formalisation de la stratégie et du programme d'actions
Terres de Lorraine (PAT SUD54)	Conseil départemental de Meurth-et-Moselle	Mixte	Systémique	Multi-acteurs	Mise en œuvre, suivi et évaluation

Figure 2 : Les territoires étudiés

III. Des modes d'implication citoyenne hétérogènes

3.1. Une diversité de dispositifs participatifs mobilisés dans les PAT

Le travail de recensement et d'analyse des dispositifs participatifs mobilisés dans les PAT a permis de distinguer des dispositifs associés à la gouvernance des PAT et des dispositifs⁶ mobilisés lors de la mise en œuvre des actions. Selon l'état d'avancement du PAT, un dispositif peut bien être mobilisé à la fois dans la gouvernance que dans la mise en œuvre des actions. L'objectif de ce travail de recensement (non exhaustive) des dispositifs participatifs est de bien comprendre le cadre organisationnel et institutionnel de la participation des citoyens dans les PAT.

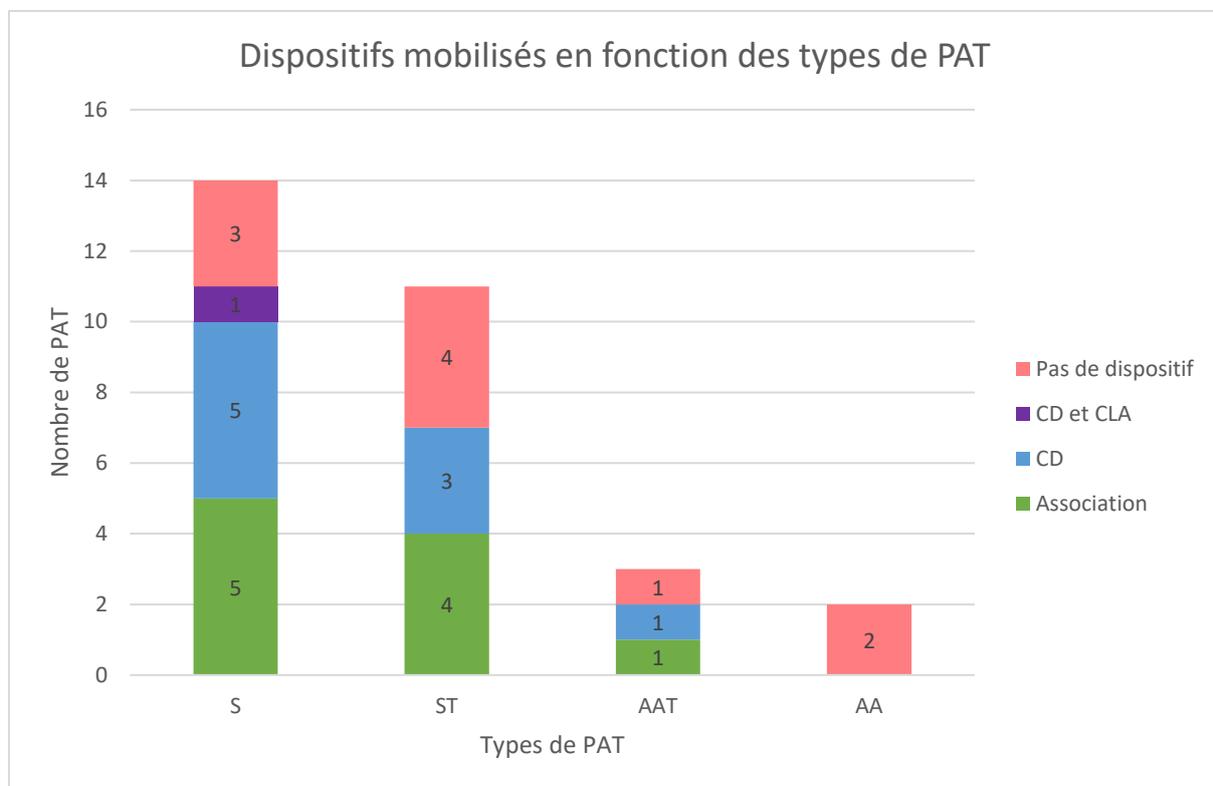


Figure 3 : Les dispositifs associés à la gouvernance des PAT (S=PAT Systémique, ST=Systemique de Transition, AAT=Agri-Alimentaire de Transition, AA=Agri-Alimentaire, CD=Conseil de Développement, CLA=Conseil Local pour l'Alimentation)

⁶ Par dispositif, nous entendons : l'ensemble des lieux de dialogue, de démocratie participative, de propositions citoyennes tels que les conseils de développement, les associations citoyennes ou diverses autres actions, plus ou pérennes (Dispositif P.A.N.I.E.R.S, les jardins partagés, animation...), mobilisées par les PAT pour notamment faire participer les habitants et répondre aux enjeux de démocratie alimentaire.

Ainsi, les PAT systémiques ou systémiques de transition mobilisent plus de dispositifs pour faire participer les citoyens dans l'émergence et la gouvernance des PAT (Figure 3). On y retrouve dans leurs comités de pilotage, des conseils de développement, des associations citoyennes environnementales ou de consommateurs ou encore des acteurs socio-culturels, de santé ou des associations des parents d'élève pour la restauration scolaire. Ces derniers participent au rééquilibrage des débats et des rapports de force entre acteurs et promeuvent, entre autres, un meilleur accès à une alimentation saine et de qualité. L'hypothèse posée est que la prise en compte de la transition agricole et alimentaire dans les PAT dépend également de la place réservée aux dispositifs participatifs et aux citoyens.

Dans certains territoires, les porteurs de PAT s'appuient sur ces dispositifs pour mettre en place une gouvernance partagée et une charte pour leur programme alimentaire de territoire. *« Dès le départ, nous nous sommes appuyés sur le conseil de développement pour élaborer la charte de notre programme alimentaire de territoire. Nous nous sommes appuyés sur ce conseil pour mobiliser les acteurs (associatifs, habitants, professionnels...). Le conseil de développement a un groupe de travail qui réfléchit sur les questions d'alimentation, de circuits courts. C'est donc grâce à eux, puis à notre pôle ESS que nous avons réussi à mettre en place cette charte. En Bretagne, on a des pôles de développement de l'économie sociale et solidaire qui mettent en réseau et qui accompagnent les acteurs. On a réussi à mobiliser près de 150 personnes et, via les acteurs agricoles, mobiliser un peu d'agriculteurs. Ce sont des agriculteurs qui étaient déjà dans les listings du conseil développement et qui sont en circuits courts, en bio. Quand on élaborait la charte, on a fait un appel à participation auprès de tous les gens qui avaient élaboré le PAT pour constituer une gouvernance alimentaire de territoire. On a eu une vingtaine de personnes qui sont venues et cela a permis d'élaborer les premiers plans d'actions du PAT, et notamment des actions portées par l'Agglomération. On a créé cette gouvernance jusqu'en 2020 où il y avait les élections municipales. En gros, la gouvernance a fonctionné de 2017 à 2019 et deux ans après, elle a commencé à s'essouffler avec un portage politique qui n'était pas hyper flagrant. Il y a eu ensuite la covid qui a bouleversé beaucoup de choses. On a attendu un an après, c'est-à-dire en 2021, pour reconstituer une nouvelle gouvernance agricole et alimentaire de territoire, pour notamment prendre en compte de nouveaux axes de travail. Aujourd'hui, on s'appuie encore sur le conseil de développement pour mobiliser les habitants, les élus et d'autres structures telles que les GAB, le réseau CIVAM » (PAT n°5)*

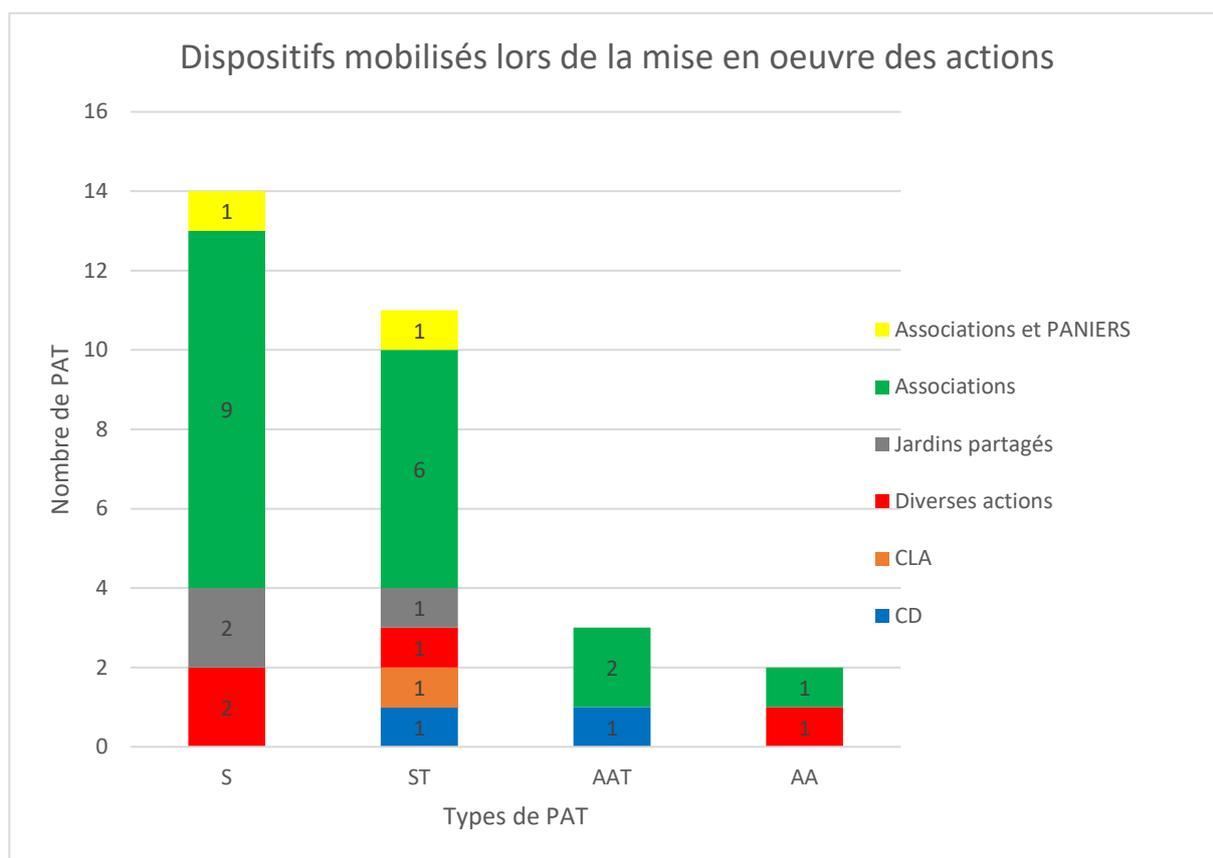


Figure 4 : Les dispositifs mobilisés lors de la mise en œuvre des actions dans les PAT (S=PAT Systémique, ST=Systemique de Transition, AAT=Agri-Alimentaire de Transition, AA=Agri-Alimentaire, CD=Conseil de Développement, CLA=Conseil Local pour l'Alimentation)

Ainsi, les PAT mobilisent une diversité de dispositifs pour faire participer les populations et répondre aux enjeux de démocratie alimentaire. Ces dispositifs divers aux effets variés (figure 4) permettent aux PAT d'accompagner le changement des comportements alimentaires vers plus de responsabilité environnementale et de qualité sanitaire, la prise en compte des savoir-faire locaux et la promotion des jardins partagés comme leviers de l'équilibre alimentaire et du vivre ensemble. Les PAT systémiques ou systémiques de transition mobilisent des dispositifs permettant d'intégrer et développer dans les circuits de l'aide alimentaire, une offre de produits durables. Dans les dispositifs P.A.N.I.E.R.S, « *les usagers peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel et d'un accompagnement au changement d'habitudes alimentaires, à travers d'ateliers de sensibilisation aux techniques culinaires, aux équilibres alimentaires ou lectures d'étiquettes, ainsi que des formations. L'objectif est d'accroître l'autonomie alimentaire des bénéficiaires tout en permettant à chacun de faire des choix appropriés sur ses propres besoins et moyens, en tenant compte des enjeux tels que la santé et l'environnement* » (PAT n°3). Les

diverses actions (figure 4) mobilisées lors de la mise en œuvre des actions des PAT correspondent, entre autres, aux dispositifs d'animation, de sensibilisation du grand public, de soutien ou de financement des associations citoyennes de lutte contre la précarité alimentaire. Toutefois, la mobilisation d'un ou plusieurs dispositifs dépend également des contextes des territoires, tant du point de vue des dynamiques territoriales (territoires très dynamiques où se développent des initiatives citoyennes, du niveau de collaboration avec la recherche, des populations très dynamiques et diverses activités permettant de créer cet environnement favorable à la participation citoyenne...) que des types de territoire (urbain/rural).

3.2. Les modes d'implication des citoyens dans les PAT

L'implication des citoyens dans les PAT prend plusieurs formes. Elle dépend des thématiques et de l'intérêt que les collectivités territoriales ou porteurs de PAT accordent aux citoyens dans la gouvernance et la mise en œuvre des actions. Dans les 30 territoires étudiés, les modes d'implication des citoyens varient en fonction des PAT, partant de la sensibilisation du public à la mise en capacité des habitants (figure 5). Cette dernière concerne les PAT portés par les associations et accompagnées ou financées, entre autres, par les collectivités territoriales. Elle correspond au stade le plus avancé en termes d'implication du public. Ce constat rejoint certains résultats des travaux du RnPAT sur la gouvernance des PAT (PATnorama, 2021) et des travaux menés sur la participation citoyenne, notamment les études sur l'implication de la société civile dans les projets d'aménagement du territoire (Raymond, 2009).

Ces modalités d'implication des habitants dans les PAT, que ce soit lors de leur phase d'émergence ou de leur mise en œuvre sont fortement corrélées à la transversalité et à la contribution des PAT à la transition (PATnorama, 2021). Ainsi, les PAT portés par les associations présentent une configuration très diversifiée, s'appuyant sur des actions diverses visant notamment à relocaliser et démocratiser une alimentation saine et de qualité, mais en quête de légitimité. Certaines associations rencontrent parfois des difficultés de mobilisation de certains acteurs du monde agricole ou du foncier : *« Quand les gens se mobilisent pour décider de leur alimentation on ne les laisse pas faire. Il y a des pressions partout. Il faut voir l'implication des acteurs comme une arène où on observe des rapports de force et de pouvoir. Si on veut que les citoyens participent, il faut que ça leur serve à quelque chose. Qu'est-ce que ça change sur ma façon de vie, de travailler ou de consommer, si je viens participer au PAT ?*

L'implication des habitants doit produire des effets réels sur les PAT. Cette volonté de s'impliquer est directement corrélée au pouvoir décisionnel qu'il y a dans les instances. De manière générale, on a deux dynamiques sur notre territoire : une première dynamique de relocalisation à petite échelle et qui est importante sur notre territoire. Elle s'effectue sur de petites surfaces, mais reste essentielle pour nous. On a également en parallèle une deuxième dynamique qui correspond au système voulu ou soutenu par la PAC et qui continue de pousser la course à l'hectare avec des exploitations de plus en plus grandes. Pour ces dernières, ce n'est pas toujours facile » (PAT n°2).

L'implication des citoyens-habitants-mangeurs est donc nécessaire pour la bonne dynamique des PAT. Elle s'effectue à différents niveaux :

- **Sensibilisation du public** : consiste à diffuser, à partir d'une source institutionnelle ou patentée, une idée générale et abstraite. La sensibilisation du public ne concerne pas un territoire en particulier mais un principe d'action. Les citoyens disposent peu de marge de manœuvre voire pas de marge de manœuvre pour remettre en cause les orientations politiques des PAT.
- **Information** : faire comprendre et partager avec les citoyens un diagnostic fait par dans le cadre de l'émergence des PAT. Dans ce cas, les citoyens disposent d'un droit de commentaire, réceptacle de l'information.
- **Consultation** : l'opinion des citoyens est recueillie sans que cet avis ne modifie nécessairement pas la décision. Ce principe sous-tend les procédures d'enquêtes publiques, obligatoires depuis le décret du 23 avril 1985, pour notamment la grande majorité des projets d'aménagement.
- **Concertation** : très prisée en France, notamment dans les procédures SDAGE et SAGE et maintenant des PAT, où des acteurs de la société civile sont invités à la « préparation partiellement négociée d'une décision qui sera prise par une autorité administrative ou politique » (Mermet, 1998).
- **Co-construction de la décision publique** : quand certaines associations citoyennes ou conseil de développement sont invités à participer à l'élaboration des PAT. Toutefois, la mise en œuvre et le suivi des actions seront réalisés sous l'autorité des territoires porteurs de PAT.
- **Gestion participative** : des représentants des associations ou conseil de développement participent aux instances de décisions et de suivi des actions des PAT aux côtés des territoires porteurs de PAT.
- **Auto-gestion** : un ensemble d'associations citoyennes se voient confier l'élaboration et la mise en œuvre d'un PAT. Cette forme de participation ou de gestion participative d'ébauche sur une reprise en main des citoyens, sur une thématique les concernant, qui est celle de l'alimentation. Ils peuvent porter les débats, orienter les actions et insister sur les changements de comportements alimentaires et la transition.

Figure 5 : Echelle d'implication des citoyens dans les PAT

Ainsi, l'implication des citoyens dans les PAT recouvre un ensemble d'objectifs et de pratiques très variées en fonction notamment des territoires. Toutefois, elle reste encore un élément à développer dans les PAT.

3.3. D'une difficile typologie des territoires en fonction des modes d'implication des citoyens à une possibilité de classement pour analyser la mise en capacité des habitants

Les modes d'implication des citoyens dans les PAT ne constituent pas un critère discriminatoire pour classer les territoires. Les PAT sont concernés par plusieurs modes d'implication des citoyens. Ils évoluent selon leurs trajectoires d'innovation et les formes de prise en compte des attentes des citoyens et des orientations politiques en matière d'alimentation, de paysage et d'environnement. Ils procèdent de manière classique à une sensibilisation du public et un partage des informations issues des travaux de diagnostic agricole et alimentaire. Ils consultent également les populations locales, soit de manière directe ou à travers des espaces de démocratie participative tels que les conseils de développement ou associations citoyennes. Durant leurs phases d'émergence, les territoires organisent également des ateliers de concertation avec les acteurs de l'alimentation.

Dans ces trajectoires d'implication des citoyens dans les PAT, la question de la mise en capacité des populations à devenir acteur de leur propre alimentation et à orienter leur évolution se pose également. Les territoires mobilisent des dispositifs participatifs, mais la participation au processus de décision et à l'élaboration des politiques publiques locales et le renforcement des pouvoirs d'agir des habitants et des acteurs locaux reste encore un vrai enjeu. L'enjeu est non seulement de faire participer les habitants dans leur diversité mais aussi d'avoir des profils permettant de jouer pleinement leur rôle dans les démarches de transition. Certains territoires regroupent une diversité de dispositifs participatifs et des expérimentations sont également en cours pour notamment répondre aux objectifs de démocratie alimentaire.

[Un classement des territoires en fonction de la gestion participative et de l'auto-gestion](#)

Un certain nombre de territoires paraissent bien engagés dans la mise en œuvre de la démocratie alimentaire. La volonté territoriale de faire participer les habitants, mais aussi

d'innover et de faire émerger des pratiques ou projets de démocratie alimentaire, en accompagnant les acteurs qui font la vie de ces territoires, recompose les dynamiques agricoles et alimentaires en cours.

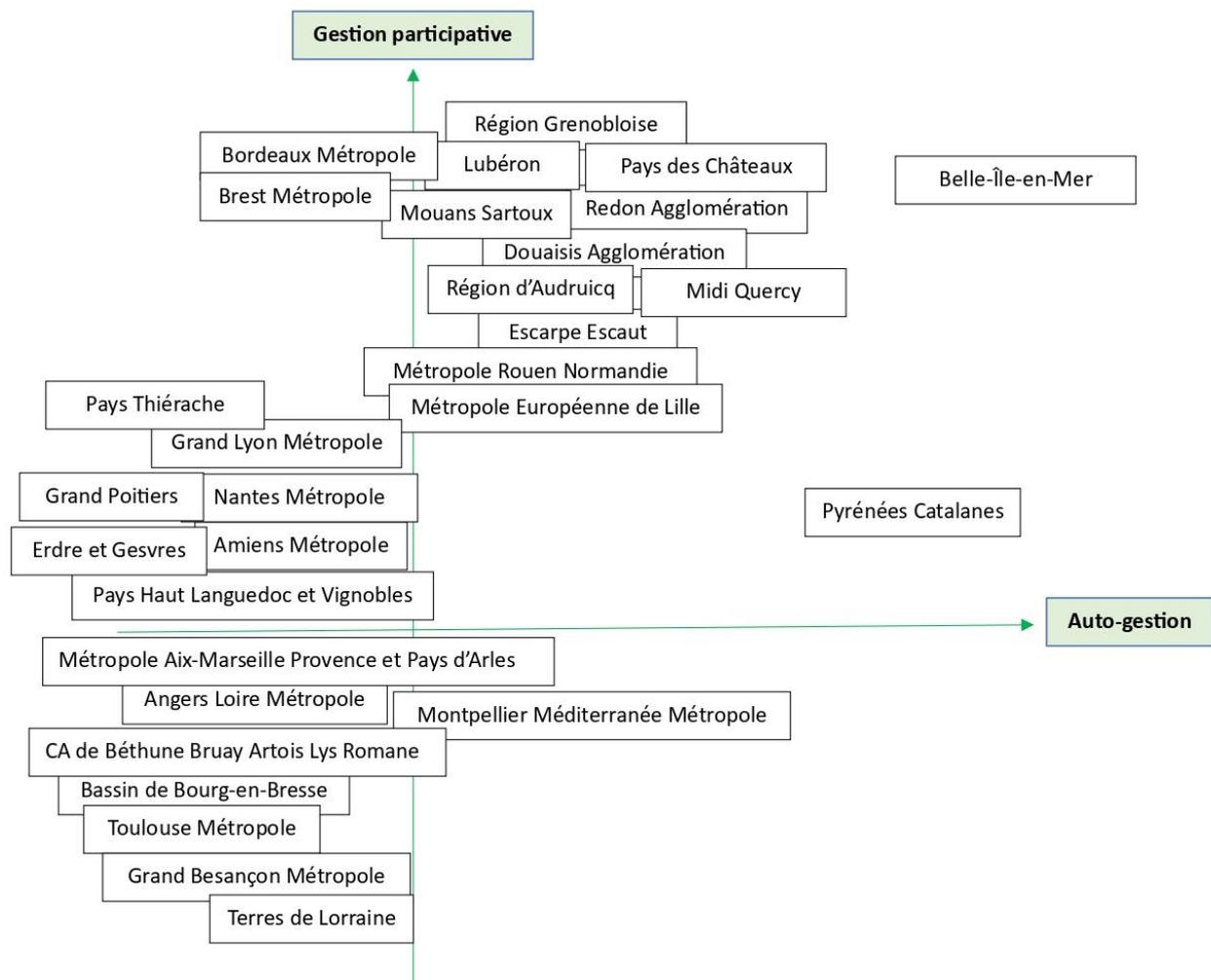


Figure 6 : Positionnement des territoires en fonction de la gestion participative et de l'auto-gestion

Toutefois, l'auto-gestion ou la mise en capacité des habitants reste encore à développer dans certains territoires ruraux comme urbains (figure 6). Dans d'autres, on observe des dynamiques fortes de gestion participative qui constituent des formes de réponses aux besoins multiples des acteurs locaux à exprimer leurs points de vue dans les PAT (figure 6). Si le rôle moteur des habitants dès la phase de préfiguration des PAT - en faisant émerger de nouveaux sujets voire même en étant à l'origine de l'impulsion initiale de la démarche, en lien étroit ou repris rapidement par les collectivités - est avéré, la création de projet citoyen de transition

agricole et alimentaire concourant à l'accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes reste encore marginale.

Sur les trente (30) territoires étudiés, seuls deux (2) PAT (Belle-Île-en-Mer et Pyrénées Catalanes) sont portés par des associations citoyennes (figure 6). Cette faible implication des citoyens dans le portage des PAT rejoint les observations faites à l'échelle nationale. En effet, sur les quatre cent vingt-huit (428) PAT en France, seuls six (6) sont portés par la société civile (Chemin faisant (Pyrénées Catalanes), Terre et Cité, Comité de développement de l'agriculture de l'Île d'Yeu, CPIE de Belle-Île-en-Mer, Comité du bassin d'emploi de Seignanx et Conseil de développement du Pays Pyrénées-Méditerranée), au moyen d'associations et en partenariats avec les collectivités territoriales et les acteurs de l'agroalimentaire.

Cette situation requestionne les PAT, tant dans les niveaux de prise de décision que dans l'ancrage territorial et la pérennisation des actions, dans un contexte de gouvernance plurielle des ressources agricoles et alimentaires. Elle pose la question de la transversalité des PAT et de la capacité des habitants à reprendre la main sur leur alimentation et participer au pouvoir d'agir. Mais, cela doit-elle nécessairement passer par un portage citoyen des PAT ? Le portage associatif semble avoir constitué à la fois une force (légitimité tirée du fait d'être des acteurs de terrain, culture organisationnelle de la participation...) mais aussi une faiblesse pour le PAT (difficulté à obtenir un portage politique nécessaire à la pérennisation du projet). Certains territoires font le choix d'un accompagnement financier et organisationnel des pratiques de démocratie alimentaire (développement de tiers lieux nourriciers, jardins partagés, épiceries participatives, sécurité sociale de l'alimentation, etc.).

La place des habitants dans ces dispositifs reste centrale. Ils mobilisent les citoyens-habitants-mangeurs à être acteurs de la transition agricole et alimentaire. Ces derniers « *mangent tous les jours et souhaitent reprendre du pouvoir sur ce qu'ils veulent manger. Cela durera longtemps et c'est pourquoi il faut accepter de les laisser de la place, et développer leur capacité à orienter les changements. Il y a peut-être des PAT qui sont un peu réticents envers cela, mais c'est parce que peut-être leurs actions sont moins en phases avec les attentes des populations. Si on continue à faire une restauration collective avec des produits industriels de mauvaise qualité, ce n'est pas engageant, ni pour les parents d'élèves, ni pour les enfants. Il y*

a donc du travail à faire pour mettre plus en phase les citoyens avec les projets des communes ou des territoires » (PAT n°1).

Cette connexion entre les habitants et les PAT est donc nécessaire pour répondre aux enjeux de la transition agricole et alimentaire dans les territoires ou pour, tout simplement, pérenniser les PAT. Ces derniers doivent être au plus proches possible des attentes et besoins des citoyens-habitants-mangeurs. *« Si les populations ne sont pas intéressées sur les sujets, on ne peut pas avoir des conversations éclairées sur les attentes et besoins de chacune. Il serait donc difficile de prendre des décisions pertinentes. Pour moi, c'est essentiel d'impliquer les gens et ce serait bien, qu'à un moment donné, que les territoires soient dotés de moyens suffisants (moyens humains, financiers ou autres) pour pouvoir vraiment mener ce dialogue et aller chercher les gens. Ce n'est pas simple de faire participer les populations dans leur diversité. Je pense que, c'est une habitude qu'on prend pour participer aux débats publics. Mais dans le quotidien des personnes qui participent, en plus de leurs enfants, elles doivent jongler avec la vie familiale et la vie professionnelle. C'est donc compliqué pour certaines et il faut trouver des moyens de toucher tout le monde. Cela m'amène à poser les questions suivantes : est-ce que l'implication citoyenne n'est-elle pas un devoir pour avoir des politiques publiques pertinentes et efficaces ? Est-ce qu'on ne doit pas mettre en place des créneaux hebdomadaires ou mensuels pour permettre à chacun de participer réellement à la vie publique, qu'elle soit sur l'alimentation ou sur d'autres thématiques ? À un moment donné, il faudra se demander si ce n'est pas nécessaire de dégager du temps pour que les gens puissent s'investir réellement sur ces questions aussi vitales que l'alimentation. Mais, comment le faire ? Faut-il plus de volonté politique dans les PAT ? Pour moi, on peut réfléchir sur la semaine de travail des quatre jours où le cinquième jour peut être consacré à l'engagement citoyen, associatif ou autre, mais il faudrait que les gens puissent être motivés pour pouvoir participer pleinement à l'élaboration des politiques publiques » (PAT n°9).*

Dans tous les cas, pour envisager une meilleure participation citoyenne et favoriser l'autonomisation des acteurs locaux et leur montée en compétence, les PAT ont besoin d'un animateur dédié. L'animation est une fonction à part entière, elle doit être objective, neutre et de qualité vis-à-vis des problématiques traitées. Elle doit également permettre aux porteurs de PAT de participer en amont des projets agricoles et alimentaires des territoires.

Orientations pour une meilleure prise en compte de la démocratie alimentaire dans les PAT

Actions	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Résultats recherchés
Créer des ateliers participatifs et des groupes de travail sur les questions de transition alimentaire	Animer et faire vivre les PAT	Permettre l'accès à la connaissance et favoriser le droit de choix des populations	Faire monter en compétence les citoyens sur les questions de transition alimentaire
Créer un poste d'animateur (trice) de la participation citoyenne dans les territoires	Concevoir et mettre en œuvre une politique territoriale en matière de participation citoyenne et de démocratie alimentaire	Piloter, développer et coordonner la mise en œuvre des actions de participation citoyenne et de démocratie alimentaire	Faire vivre la participation citoyenne et la démocratie alimentaire dans les territoires
Mettre en place des comités locaux des jeunes	Permettre une meilleure mobilisation des jeunes dans les dispositifs participatifs	Intégration des comités locaux des jeunes dans les processus de décision	Toucher une diversité de public dans la lutte contre la précarité alimentaire
Mettre en place des forums numériques pour l'alimentation	Toucher une diversité de public et disposer d'une base de données numériques sur la participation des populations	Développer des outils numériques pour faciliter la participation	Une meilleure participation des jeunes
Créer des conseils de quartier pour l'alimentation	Être au plus proche de la réalité des populations	Développer un ancrage local des dispositifs PAT	Une meilleure participation des habitants
Intégrer les citoyens dans les instances de gouvernance des PAT	Permettre aux acteurs locaux de s'approprier la démarche PAT	Renforcer la transversalité des PAT	Permettre aux citoyens de participer au processus de décision
Créer des conseils citoyens de suivi des actions des PAT	Créer des ambassadeurs des PAT	Sensibiliser et éduquer tous les publics	Permettre une montée en compétence des citoyens
Organiser les solidarités sur l'ensemble de la chaîne alimentaire	Permettre aux citoyens de devenir acteurs de leur alimentation	Structurer l'aide alimentaire et renforcer les liens entre acteurs	Permettre l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et de qualité
Capitaliser sur les pratiques de démocratie alimentaire	Accompagner les changements d'échelle	Former et accompagner les acteurs à la construction et au développement des pratiques de démocratie alimentaire	Renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des acteurs locaux
Développer des comités locaux de lutte contre la précarité alimentaire	Organiser et structurer les acteurs de l'aide alimentaire et la montée en compétence des citoyens et leur mise en relation	Créer des espaces de dialogue et d'échange autour de la démocratie alimentaire	Intégrer les comités dans la gouvernance des PAT pour mieux répondre aux besoins multiples et complexes des acteurs de terrain

Bibliographie

Bazon M., Corade N. et Lemarié-Boutry M. (2019). « Les Projets Alimentaires de Territoire sont-ils des Projets de Territoires Alimentaires ? Une analyse à partir de trois projets néo-aquitain ».

Bléhaut M. et Gressier M. (2023). « En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités », Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC).

Chiffolleau Y., Paturel D., Biénabe E., Millet-Amrani S. et Akermann G. (2017). « La construction sociale de la démocratie alimentaire : quels enjeux pour la recherche ».

Conseil national de l'alimentation. (2022). « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire ».

Douillet M., Walser M., Bricas N., Conaré D. et Bardot F. (2023). « Nouvelles formes d'accès à l'alimentation de qualité pour toutes et tous. Quels modèles socio-économiques ? ».

Frugal research. (2020). « Comprendre l'accessibilité sociale à l'alimentation, la justice alimentaire et la démocratie alimentaire », Cahiers d'acteurs.

Gallart R. (2019). « L'important n'est pas seulement de participer. Sociologie de la fabrique de la participation populaire dans les métropoles de Recife (Brésil) et Grenoble (France) », Thèse de doctorat.

Goumarre M. (2021). « Les Projets alimentaires territoriaux dans la gestion de la crise du coronavirus ».

Hochedez C. et Le Gall J. (2016). « Justice alimentaire et agriculture ».

Lang T. (1998). Towards a food democracy, in S. Griffiths et J. Wallace (eds.), Consuming passions. Food in the age of anxiety. Manchester University Press.

Lequin J. (2022). « Participation des citoyens à l'élaboration d'un Projet alimentaire territorial (PAT) : l'expérience des ateliers de cuisine de rue », Cahiers de l'action.

Malassis L. (1994). « Nourrir les Hommes », Flammarion.

PATnorama n°3. (2021). « La gouvernance des Projets alimentaires territoriaux », Les notes de l'Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux.

Paturel D. (2017). « Insécurité alimentaire et précarité alimentaire », Etats généraux de l'alimentation.

Paturel D. et Ndiaye P. (2022). « Le droit à l'alimentation durable en démocratie », Presses de Rhizome.

Territoires à VivreS. (2023). « Expérimentations territoriales de coopérations pour un accès digne à une alimentation de qualité ».

Table des figures

Figure 1 : Localisation des territoires étudiés

Figure 2 : Les territoires étudiés

Figure 3 : Les dispositifs associés à la gouvernance des PAT

Figure 4 : Les dispositifs mobilisés lors de la mise en œuvre des actions dans les PAT

Figure 5 : Echelle d'implication des citoyens dans les PAT

Figure 6 : Positionnement des territoires en fonction de la gestion participative et de l'auto-gestion